



Chaque voix compte!
La participation politique est l'affaire de toutes et tous.

Un problème? Une question?

En cas de détérioration ou de perte du matériel électoral, ou si le matériel reçu est incomplet, les électrices et électeurs s'adresseront au Greffe municipal, rue de Lausanne 33, 021 632 71 22, greffe@renens.ch, pour obtenir du matériel de remplacement.

Le Greffe municipal se tient également à disposition, au guichet ou par téléphone, pour tout renseignement sur la manière de voter.

Ce dépliant est édité par la Ville de Renens pour inciter ses citoyennes et citoyens à participer à l'élection de leurs autorités communales pour la période 2021-2026.

Elections communales 2021

Je vote pour ma ville

Participez!
Chaque voix compte

renens
CARRÉFOUR D'IDÉES


Toute l'information
sur www.renens.ch/ec2021

Evemur.ch

Une échéance importante arrive dans les 309 villes et villages vaudois, l'élection de leurs autorités politiques.

Les élections communales sont l'occasion offerte à toutes et à tous de participer activement et de faire des choix qui influenceront concrètement l'avenir de leur commune.



©vd.ch

Pourquoi voter?

Une bonne partie des prestations qui vous touchent au quotidien se décident au niveau communal: organisation de manifestations culturelles, soutien aux associations locales, police, aménagements urbains (parcs publics, places, routes, installations sportives, etc.), et leur entretien, pompiers, taux d'imposition communal, subventions, places de garderie, construction d'écoles, etc.

En élisant vos autorités locales, vous avez donc une influence sur l'évolution de la politique sociale, économique, culturelle, des transports, de l'environnement et de l'urbanisme à Renens. En résumé, une influence sur VOTRE qualité de vie!

Dates des scrutins

Dimanche 7 mars 2021

Conseil communal (représentation proportionnelle*)
Municipalité- 1^{er} tour (majorité absolue**)

Dimanche 28 mars 2021

Municipalité- 2^e tour éventuel (majorité relative***)

Dimanche 25 avril 2021

Syndicature - 1^{er} tour (majorité absolue**)

Dimanche 16 mai 2021

Syndicature - 2^e tour éventuel (majorité relative***).

* Représentation proportionnelle:

Plus une liste obtient de suffrages (ou voix), plus elle obtient de sièges au Conseil communal. Au sein de chaque liste, les sièges sont distribués aux candidates et candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Plusieurs listes peuvent conclure un accord pour augmenter leurs chances d'obtenir des sièges.

** Majorité absolue: la candidate ou le candidat doit recevoir plus de 50% des voix pour être élu.e.

*** Majorité relative: Les candidates et candidats ayant obtenu le plus de voix sont élu.e.s.



©vd.ch

Qui peut voter?

Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les personnes suisses âgées de 18 ans révolus et qui ont leur domicile à Renens
- les personnes étrangères, âgées de 18 ans révolus, domiciliées à Renens, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis au moins 10 ans et sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins.

Qui élit-on?

Les autorités communales vaudoises sont renouvelées tous les 5 ans par le corps électoral.

Le Conseil communal

est l'organe **législatif** ou parlement de la Commune, composé à Renens de 80 membres. Il débat, fait des propositions et vote sur différents aspects de la vie communale. Il adopte en particulier le budget annuel, les impôts locaux, les comptes et les règlements communaux. Il est également responsable de contrôler la gestion de la commune.



L'élection du Conseil communal se fait selon le système de la représentation proportionnelle* en un seul tour.

La Municipalité

est l'organe **exécutif** ou gouvernement de la Commune, composé à Renens de 7 membres. Elle a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal, de diriger les services de l'administration et de gérer les biens communaux. Elle établit le budget, planifie et priorise les investissements.

L'élection de la Municipalité se déroule selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue** au premier tour et relative*** en cas de second tour).

La **syndique** ou le **syndic**

est choisie ou choisi parmi les citoyen-ne-s nommé-e-s à la Municipalité.

Chaque électrice et chaque électeur peut attribuer autant de suffrages qu'il y a de sièges disponibles!

Conseil communal

122 candidat-e-s pour les 80 sièges à repourvoir.

Liste n° 1 - La fourmi rouge - POP & Gauche en mouvement

36 candidate-s



Liste n° 2 - Les Vert-e-s de Renens

29 candidate-s



Liste n° 3 - Parti Socialiste

25 candidate-s



Liste n° 4 - UDC Renens - UDF

9 candidats



Liste n° 5 - Renens au Centre - Valeurs chrétiennes

4 candidate-s

Liste n° 6 - PLR - PVL

19 candidate-s



Municipalité

17 candidat-e-s (dont 10 inscrit-e-s sur plusieurs listes) pour les 7 sièges à repourvoir.

Liste n° 1 - Parti Socialiste

5 candidate-s



Liste n° 2 - Renens au Centre - Valeurs chrétiennes

1 candidat

Liste n° 3 - La fourmi rouge - POP & Gauche en mouvement

3 candidate-s



Liste n° 4 - PVL Les Vert'libéraux

5 candidate-s



Liste n° 5 - Les Vert-e-s de Renens

5 candidate-s



Liste n° 6 - PLR - Les Libéraux Radicaux

5 candidate-s



Liste n° 7 - UDC Renens - UDF

3 candidats



Les listes n° 1, 2 et 3 sont apparentées